S'inscrire

La domiciliation des personnes sans domicile stable

SUR DEMANDE

Session ouverte si un groupe d'au moins 8 personnes est constitué, des dates pourront être proposées en INTRA et en INTER.

Contexte - Objectifs

- Connaître le cadre de la domiciliation issue de la loi du 5 mars 2007 et modifié par la loi ALUR de 2014
- Connaître le rôle des associations dans la délivrance de la domiciliation
- Savoir quelles sont les obligations du CCAS en matière de domiciliation et les recours éventuels

Contenu

- Présentation de la domiciliation administrative
- Les bénéficiaires de la domiciliation administrative
- L'agrément des organismes
- L'examen de la demande
- L'acceptation de la demande : le document cerfa
- La fin de la domiciliation
- Une domiciliation particulière : les demandeurs d'asile
- L'obligation de domiciliation des CCAS et la particularité quant aux bénéficiaires
- Le refus de domicilier du CCAS

Moyens et méthodes

Formation basée sur l'échange de pratiques à partir de situations concrètes, d'apports théoriques et méthodologiques.
Un support diaporama sera utilisé systématiquement pour les définitions et la représentation des outils

Tarifs

Adhérent : 195€/inscrit
Non adhérent : 260 €/inscrit

Publics visés

Structures domiciliataires AURA

Durée

Une journée

Prérequis

Aucun

Formatrice

Adeline Firmin, Avocate et formatrice, spécialisée en droits à l'hébergement, domiciliation et droits des étrangers.

Lieu

En fonction de la demande formulée

Evaluation des acquis

Questionnaire d'évaluation
Attestation de réalisation de la formation

Accessibilité

Votre situation nécessite-elle des aménagements particuliers ?
Si oui, merci de nous en informer dès que possible afin d'envisager des modalités pédagogiques et techniques adaptées
=> christele.hervagault@federationsolidarite.org